



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2025 DAC 478 Convention de mécénat avec la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris, pour la restauration des décors du transept et des chapelles Saint-Jean et Saint-Charles Borromée de l'église Saint-Sulpice (Paris 6e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'église Saint-Sulpice, située 2 Rue Palatine, Paris 6e, est l'un des édifices cultuels parisiens les plus vastes et les plus riches d'histoire que possède la Ville de Paris.

L'édifice actuel repose sur des fondations remontant au XIIe siècle. Il fut réédifié, puis agrandi aux XIVe et XVIe siècles. C'est le curé Jean-Jacques Olier (1608-1657), arrivé dans ses fonctions en 1642, qui lança un nouveau chantier de construction d'une toute nouvelle église aux proportions immenses. La première pierre est posée par la régente Anne d'Autriche en février 1646. Les plans prévoient de construire la plus grande église de Paris (119 mètres de long et 57 mètres de large). Se succèdent sur le chantier les architectes Christophe Gamard et Louis Le Vau, puis, en 1660, Daniel Gittard, architecte et ingénieur du roi, prend la suite. Ses plans, qui sont acceptés, couvrent le chœur, le transept et la nef.

La construction connaît cependant les péripéties de l'Histoire puisque, faute de fonds, le chantier s'arrête durant près de 40 années. C'est le curé Jean-Baptiste Languet de Cergy (1675-1750) qui fera redémarrer le chantier en 1719 grâce à la création d'une loterie. Ce système permettra l'achèvement de la construction dès 1733. La façade sera quant à elle l'œuvre de Jean-Nicolas Servandoni (1695-1766) pour les deux premiers étages et de Jean-François Chalgrin (1739-1811) pour les tours, dont l'une ne sera jamais achevée du fait de la Révolution.

Les décors intérieurs de Saint-Sulpice ont fortement évolué du XVIIIe au XIXe siècle. De grands artistes y travaillent et pourvoient à son embellissement : Jean-Baptiste Pigalle, les frères Slodtz, ou encore Eugène Delacroix offrent à l'église quelques chefs-d'œuvre incontournables des édifices cultuels parisiens.

Parmi cet ensemble figurent les peintures murales du transept, dues au peintre Emile Signol (1804 – 1892). Élève du Baron Gros (1771-1835) à l'École des Beaux-Arts de Paris, il participe régulièrement au Salon dès 1824, et obtient le prix de Rome en 1830. Il obtient de nombreuses commandes prestigieuses au sein des églises parisiennes (chapelle Saint-Joseph à Saint-Séverin, chapelle des catéchismes et peintures murales du transept de Saint-Eustache, décors à l'église de La Madeleine, à Saint-Augustin, et les décors peints du transept de Saint-Sulpice). Outre son style élégant et équilibré, la touche de Signol est de très belle facture. Pour le transept de Saint-Sulpice, il réalise de 1872 à 1876 un programme complet autour de la Passion du Christ : au côté nord, *L'Arrestation du Christ* et *La Crucifixion* et au côté sud, *La Résurrection* et *L'Ascension du Christ*.

Actuellement très encrassés, ses décors monumentaux sont dans un état relativement hétérogène : la partie nord est plus altérée, et la partie sud a été fortement empoussiérée suite à l'incendie ayant pris à proximité en 2019. La restauration va permettre de redécouvrir ces décors peints dans le vaste espace du transept : chaque peinture murale occupe une surface de 92 m². La surface peinte à restaurer dans le transept est de 368 m².

A proximité du transept nord, les deux premières chapelles du déambulatoire possèdent elles-aussi des décors peints et sculptés du XIXe siècle. Le décor de la chapelle Saint-Charles Borromée a été réalisé en 1857 par Auguste Pichon (1805-1900) et représente *Le saint durant la peste de Milan* et *Saint Charles assistant à ses derniers moments le pape Pie IV, son oncle*. Pichon, élève d'Ingres, expose au Salon dès 1835, et réalise de nombreux décors pour les églises parisiennes.

Auguste-Barthélemy Glaize (1807-1893) réalise quant à lui en 1859 pour la chapelle attenante dédiée à Saint-Jean l'Evangéliste, un décor mettant en valeur l'apôtre, *Le martyre de saint Jean* et *Le Saint invitant ses disciples à s'aimer*. A la coupole, des anges tiennent un phylactère où est écrit le mot "CARITAS". Il fut l'élève d'Achille (1800-1857) et d'Eugène Devéria (1805-1865), et s'illustre tout au long de sa carrière principalement dans l'art du portrait.

Ces deux chapelles sont fortement encrassées, et des éléments décoratifs des coupoles doivent être restitués. Ces restaurations constitueront la deuxième phase du projet, et permettront de parachever la restauration globale des décors peints et sculptés du déambulatoire, entreprise depuis 2018 par la Conservation des Œuvres d'Art Religieuses et Civiles, rendant à l'église Saint-Sulpice la vivacité des couleurs de son décor, que le visiteur pourra découvrir par un jeu de percées et de perspectives dans tout l'édifice.

Dans le cadre de cette opération de restauration (appelée dans la présente convention « Projet »), la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris a proposé d'apporter son soutien financier à la Ville de Paris, et d'y associer son nom et son image.

Ce mécénat s'inscrit dans une dynamique positive, après la restauration en 2024 de la chapelle axiale grâce à un précédent don d'1 500 000 euros, également par l'intermédiaire de la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris, Fondation sous égide de la Fondation Notre Dame.

Crée le 25 octobre 2013, elle a pour objet d'apporter un soutien moral et financier aux projets de restauration et de réhabilitation des églises et chapelles parisiennes classées au titre des Monuments Historiques ou présentant un caractère artistique et culturel. La Fondation travaille en confiance et en relation constante avec les pouvoirs publics, et tout particulièrement la Ville de Paris depuis sa création.

La restauration des décors peints du transept et de ceux des chapelles Saint-Jean et Saint-Charles Borromée va s'échelonner sur un minimum de 15 mois. Le coût prévisionnel de la restauration globale est de 1 600 000 euros, et sera donc intégralement pris en charge par ce mécénat.

Vous serez informés de l'avancée de ce chantier ultérieurement par voie de communication.

J'ai donc l'honneur de demander à votre assemblée :

- de m'autoriser à signer la convention de mécénat par laquelle la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris s'engage dès à présent à concourir pour un montant évalué à 1 600 000 euros, au financement de la restauration des décors peints du transept et des chapelles Saint-Jean et Saint-Charles Borromée de l'église Saint-Sulpice.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2025 DAC 478 Convention de mécénat avec la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris, pour la restauration des décors du transept et des chapelles Saint-Jean et Saint-Charles Borromée de l'église Saint-Sulpice (Paris 6e).

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment les articles L2121-12, L2511-13 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de signer une convention de mécénat entre la Ville de Paris et la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris, en vue de contribuer au financement de la restauration des décors peints du transept et des chapelles Saint-Jean et Saint-Charles Borromée de l'église Saint-Sulpice. (Paris 6e) ;

Sur le rapport présenté par Madame Karen Taïeb au nom de la 2ème commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris, une convention de mécénat d'un montant de 1 600 000 euros en vue de contribuer au financement de la restauration des décors peints du transept et des chapelles Saint-Jean et Saint-Charles Borromée de l'église Saint-Sulpice.

Article 2 : Les recettes correspondantes seront inscrites sur le budget d'investissement de la Ville de Paris 2026.